



Avis de publication d'un règlement

Avis est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Longueuil lors de sa séance ordinaire tenue le 14 novembre 2023.

Titre et objet : RÈGLEMENT CO-2023-1239 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2011-700 SUR LES NUISANCES, LA PAIX ET LE BON ORDRE

Ce règlement vise à uniformiser les dispositions concernant les ventes-débarras sur le territoire de la Ville. Il prévoit notamment les périodes durant lesquelles les ventes-débarras sont autorisées et les conditions applicables à celles-ci.

Le règlement peut être consulté sur <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à greffe.co@longueuil.quebec.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Longueuil, le 20 novembre 2023
Carole Leroux, avocate
Assistante-greffière